Prison de Fleury-Merogis (91). Il poignarde son codétenu à la gorge pour du chorizo

26/10/2024 à 20h59

Le prévenu, âgé de 36 ans, a frappé son codétenu à la gorge, le blessant sérieusement. Hospitalisée dans la foulée, la victime porte toujours un imposant pansement au niveau du cou. Ce jeudi, devant le tribunal correctionnel d'Évry-Courcouronnes, son agresseur a été condamné à deux ans de prison.

Il devait sortit de détention en 2025, mais il s'est offert une prolongation. Cet homme de 36 ans a de nouveau été condamné en comparution immédiate ce jeudi pour des violences avec arme sur son codétenu le 21 octobre dernier dans leur cellule . Le prévenu a été condamné à deux ans de prison ferme par le tribunal pour un motif des plus futile.

Une bagarre avait éclaté dans la cellule entre le prévenu et un de ses codétenus. Le motif : un morceau de chorizo. « *Il a pris ses affaires de la cantine. J'ai pris mon chorizo, mes saucisses, explique la victime. Il vient et il me dit, c'est à moi, donne le moi. Mais j'ai mon bon de cantine. On s'est disputé.* » Très vite le ton monte entre les deux. « *J'ai commencé à lui donner des coups*, reconnaît la victime. *Après, lui aussi*. » Le troisième homme dans la cellule les sépare une première fois.

Très vite, la dispute et les échanges de coups reprennent. Ils sont à nouveau séparés. L'un reste près des lits, l'autre côté cuisine. Mais la bagarre reprend. Selon le prévenu, la victime

est venue vers lui avec une casserole et l'a frappé à la tête : « *J'ai attrapé le couteau qui était sur la table pour me défendre. C'est là que je l'ai attaqué avec le couteau* », raconte le trentenaire.

Le Parisien